

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal* : 15
- *en exercice* : 15
- *qui ont pris part à la délibération* : 11

Séance du 17 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le dix-sept juin à vingt heures trente

Date de la convocation : 12/06/2019

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Elodie ALINAT, Laurent BERNAT, Adeline BOUDOU-THERON, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : Patrick CADENET, Sandrine FAVRE, Jean-François ROUSSET, Naudy ROUX

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

Objet de la délibération n°19-2019

Assainissement de Moulin Neuf : proposition de validation des travaux projetés et d'approbation du plan de financement

Monsieur le Maire présente l'avant-projet et projet de l'assainissement du village de Moulin Neuf établi par CEREG Ingénierie Sud-Ouest, maître d'œuvre du projet.

Actuellement sur le village de Moulin Neuf l'ensemble des eaux usées est rejeté sans traitement vers le milieu naturel.

Une étude de faisabilité a permis de conduire à l'opération projetée aujourd'hui :

- la reprise de l'exécutoire du réseau actuel
- compléter la collecte par trois antennes de collecte
- opérer le transfert des eaux usées vers la station d'épuration existante sur le village de Montlaur

Le coût de l'opération est estimé à 199 886.50 € H.T. répartis comme suit :

- Réseaux eaux usées : 170 630.00 €
- Branchement AEP et Elec : 2 500.00 €
- Divers et imprévus (5 %) : 8 656.50 €
- Prestations annexes :
(levé topo, essais préalables à la réception,
rémunération maître d'œuvre) : 18 100.00 €

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux selon le plan de financement suivant :

- Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne (25 %) : 49 971.62 €
 - Subvention Conseil Départemental (10 %) : 19 988,65 €
 - Autofinancement (65 %) : 129 926,23 €
- La TVA sera préfinancée par la commune par autofinancement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les travaux projetés à Moulin Neuf
- **APPROUVE** le plan de financement présenté

- **DECIDE** de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental
- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019, section d'investissement, compte 2313-15
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités se rapportant à cette affaire

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

